

Nord Littoral, 25 avril 2013

Date : 28/04/2013  
Page : 1/10  
Page(s) : 36  
Diffusion : 6877  
Périodicité : Quotidien  
Surface : 24 %

Nord Littoral

Cliquez ici pour voir la page de l'article

## Patrimoine et fraude fiscale dans le viseur L'opération « mains propres » est lancée

Trois semaines après le scandale Cahuzac, le Conseil des ministres a arrêté une panoplie de mesures d'assainissement de la vie publique visant sur la transparence des élus, un thème sur lequel François Hollande joue son autorité face à la fronde des parlementaires. Dans ce qui ressemble à une opération « mains propres » à la française ciblant la classe politique et l'appareil d'Etat, et que Hollande a qualifié de « tournant pour nos institutions », le Conseil a examiné trois projets de loi, dont l'un musclé de façon spectaculaire l'arsenal de lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière. Après le choc provoqué par la confirmation de la détention d'un compte caché à l'étranger par l'ex-ministre du Budget, le président François Hollande avait promis le 10 avril une « lutte implacable contre les dérives de l'argent, la cupidité et la finance occulte ». La réforme présentée en Conseil des ministres crée une obligation de déclaration du patrimoine qui devrait s'appliquer à 12 000 personnes : membres du gouvernement, parlementaires nationaux et européens, principaux responsables d'exécutifs locaux, membres des cabinets ministériels, dirigeants d'entreprises publiques... Les ministres sont déjà passés à l'acte en publiant tous leurs biens le 15 avril. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une peine de prison allant jusqu'à trois voire cinq ans, selon les cas. L'annonce de cette mesure, largement approuvée par l'opinion selon plusieurs sondages, avait déclenché un tollé chez les élus. L'UMP y a vu une manœuvre de « diversion », le président PS de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a critiqué une opération relevant selon lui du « voyeurisme » et de « la démocratie papaverzi ». Le président du Nouveau centre, Hervé Morin, a dénoncé « une surmarché démagogique inacceptable », et le chef de file des députés radicaux de gauche, Roger-Gérard Schwartzberg, s'est inquiété d'« une présomption de culpabilité collective ». Après une réunion avec Claude Bartolone et son homologue du Sénat, Jean-Pierre Bel, les présidents PS des commissions des Lois des deux chambres, Jean-Jacques Urvoas et Jean-Pierre Suau, ont demandé que l'on « concilie transparence contrôlée et respect de la vie privée ». Le débat sur ce point ne fut que commencer, le projet de loi se bornant à renvoyer à un décret en Conseil d'Etat les conditions dans lesquelles seront publiées les déclarations de patrimoine et d'intérêt. Celles-ci seront déposées auprès de la Haute autorité de la vie publique instaurée par le texte et dotée notamment d'un « pouvoir d'injonction ». Pour empêcher les conflits d'intérêts, la réforme rend incompatible le mandat de parlementaire avec les fonctions de conseil » ou de direction d'une entreprise travaillant avec l'Etat. Deuxième volet, la lutte contre la fraude. Les sanctions pourront aller jusqu'à sept ans de prison et deux millions d'euros d'amende. Une peine d'inéligibilité à vie pourra être prononcée.

Tous droits de reproduction réservés